

ASSISTANCE CHIMIE DE L'EST



Route de Charbogne – 08130 ATTIGNY

Tél : 03 24 71 25 22

E-mail : commercial@assitancechimiedelest.fr



DANGER

UFI : J57S-CKAR-X002-U15V

CARACTERISTIQUES

- GALVANISATION À FROID
- FINITION BRILLANT

DOMAINES

- SERVICES TECHNIQUES
- TRANSPORTS / TP
- AGRICOLE / VITICOLE
- INDUSTRIES
- METALLERIES ...

BÉNÉFICES

- PROTEGE CONTRE LA CORROSION
- TRES BEAU FINI BRILLANT

AVANTAGES

- PEU DE PRÉPARATION AVANT APPLICATION
- PROTECTION LONGUE DURÉE
- TRÈS BONNE RESISTANCE À L'EAU, AU SEL, AUX INTEMPERIES APRÈS DURCISSEMENT.
- CONTIENT 56% DE ZINC PAR RAPPORT A L'EXTRAIT SEC

AVANT APRÈS



PROPRIETES :

- **GALVABRILLE** est un revêtement galvanisant à froid d'aspect brillant.
- Il s'agit d'un mélange antirouille à base de zinc lamellaire, de zinc en poudre et de poudre d'aluminium
- Il contient 56% de zinc par rapport à l'extrait sec. Les caractéristiques restent néanmoins liées à l'épaisseur de la couche.
- **GALVABRILLE** résiste au brouillard salin (400 heures à des températures comprises entre 100 et 150°C)
- **GALVABRILLE** a une excellente tenue aux atmosphères corrosives et aux ambiances chimiques.
- **GALVABRILLE** est une protection électrochimique durable qui permet les opérations de soudure.
- **GALVABRILLE** est utilisable pour les travaux de protection intérieure et extérieure sur fer, tôle galvanisées, huisseries, toiture, charpente métallique, balise, rails, glissières de sécurité....

MODE D'EMPLOI :

- Avant utilisation, agiter vigoureusement tête en bas pendant 30s à partir du décollement de la bille.
- Vaporiser à 20cm des surfaces à traiter après l'avoir préalablement brossée, décalaminée et dégraissée.
- Ne pas appliquer sur des surfaces humides.
- Appliquer **GALVABRILLE** en couches croisées.
- Sec au toucher en 1heure environ.

NOTE : réservé à l'usage des professionnels

Code douanier : 3208 90 91

GALVABRILLE

GALVANISATION À FROID BRILLANT HAUTE TEMPERATURE

CARACTÉRISTIQUES :

- ASPECT : liquide gris clair brillant
- DENSITÉ : 0,89 (PA)
- TEMPERATURE MAXIMUM D'UTILISATION : de 250°C à 300°C en continu et 400°C en pointe
- GAZ PROPULSEUR : 1234ZE + CO2
- AEROSOL 400 ml

HYGIENE ET SECURITE :

- H222 : Aérosols extrêmement inflammable
- H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 - Ne pas respirer les aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 - Recueillir le produit répandu

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, 122 °F.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Consulter un médecin si une indisposition se développe

Contient des gaz à effet de serre fluorés : étiquetage particulier à ajouter sur le décor. Se rapprocher du service réglementaire.

Sécurité et prudence : voir fiche de données de sécurité.

Nous garantissons nos fournitures contre les défauts de matière, de préparation, suivants les conseils d'applications que nous donnons. Il appartient aux utilisateurs d'expérimenter nos produits sur les matériaux mis en œuvre dans les conditions que nous préconisons.

Aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, ne peut être réclamée, ni à notre société, ni à nos collaborateurs qui ne peuvent être tenus pour responsables des dommages corporels ou matériels résultant d'une utilisation défectueuse de nos produits.

Notre responsabilité est limitée à l'obligation de remplacer le produit reconnu défectueux.